



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250126006252
Établi le : 26/01/2025
Validité maximale : 26/01/2035



Logement certifié

Rue : Avenue du Centenaire n° : 233
CP : 6061 Localité : Montignies-sur-Sambre
Certifié comme : **Appartement**
Date de construction : 1994

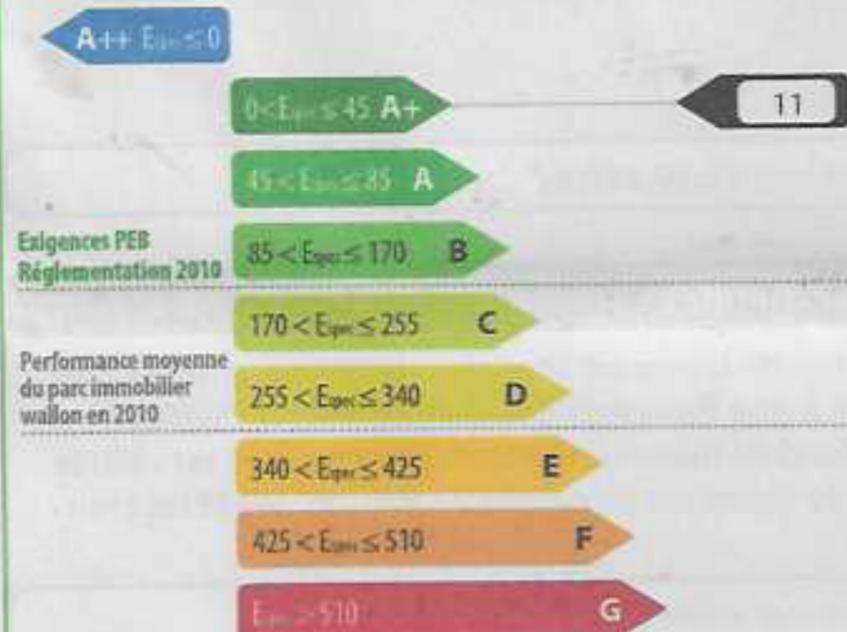


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 1 706 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 158 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 11 kWh/m².an

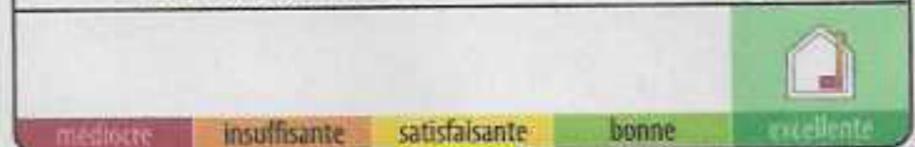


Indicateurs spécifiques

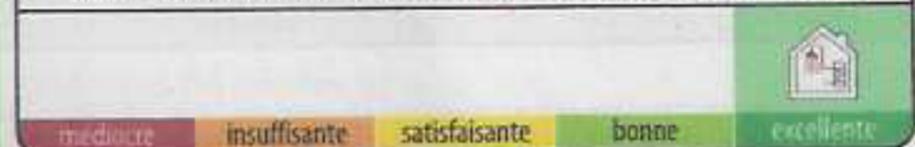
Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-00766

Nom / Prénom : LAMBERT Herve
Adresse : Rue de Nalinnes
n° : 530
CP : 6001 Localité : Marcinelle
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-sept-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Digitally signed by Hervé Lambert (Signature)
Date: 2025.01.26 16:12:22 CET
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment. Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité. Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be